## 185

# PIERRE TOUSSAIN à Guillaume Farel, à Bâle. De Paris, 9 décembre (1526).

Autographe. Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel. Crottet, op. cit. Appendice, n° 4.

Sommaire. Ayant appris que vous êtes à Bâle, je vous écris, aûn de vous feliciter de l'appel qui vient de vous être adressé pour prêcher l'Évangile. J'ai eu beaucoup de traverses depuis ma sortie de prison, mais à présent tout va bien. Le Duc [de Lorraine] et l'abbé [de St.-Antoine] ont promis de me laisser tranquille. Je dois aussi à la duchesse d'Alençon d'avoir pu me remettre à l'étude. Enfin le cardinal de Lorraine s'est montré plein de bienveillance pour moi.

Didier [Abria] est ici, mais il me fuit. Le Fevre est au-dessous de sa tâche, mais Roussel donne de grandes espérances pour l'avenir. Arrivez donc en toute hâte. Saluez Œcolampade, Marc, Bentin et Vaugris, en les remerciant de l'affection et de la sollicitude qu'ils m'ont témoignées. La pauvreté m'empêche de leur payer ma dette. N'oubliez pas non plus de saluer les frères de Zurich. Ceux qui sont ici avec moi au collège Le Moine vous saluent. On desirerait beaucoup en France possèder des Bibles latines traduites exactement de l'hébreu.

### Soli Deo honor et gloria!

Charissime Farelle, scripseram Capitoni nostro literas satis prolixas, nihil minus suspicans quam alias ad te scribere. Cæterům, quoniam nunciatum est mihi te nunc esse Basileæ, facere non potui quin ad te scriberem, rogaremque etiam atque etiam, ut amicos qui isthic sunt et fratres in Christo nomine meo salutares, sed inprimis charissimum patrem nostrum et præceptorem OEcolampadium, cujus nos opus sumus in Domino.

Audio te vocari ad propagandum Christi regnum 1: quæ res sic animum meum exhilaravit ut nulla magis, nec dubito, quæ tua est synceritas, quin provinciam hanc sis suscepturus, quod ut facias te etiam atque etiam hortor. Nunc, gratia Christo, bene habent omnia, et bene valeo, tametsi hic sum multa passus post liberationem

<sup>1</sup> Allusion à l'appel que les fils de Robert de la Marck venaient d'adresser à Farel. Voyez le N° précédent.



meam, et propemodum majora quam in ipsis vinculis², quòd vix haberem ubi tuto reclinarem caput, ob metum adversariorum, nisi fortasse in Aula, à quâ sic abhorreo ut nemo magis³. Cæterům Dux⁴ et Abbas⁵ polliciti sant, se non exhibituros mihi posthac negotium, quod tamen vix impetrare potuit illustrissima Princeps Alanconiæ, et magnis profectò argumentis declararunt illi, cujus erant in me animi, si non posuisset nobis terminum Dominus qui præteriri non poterit. Regnante hic tyrannide Commissariorum et Theologorum ⁶, qui me declararant hæreticum ⁷, tutus esse non potuissem; sed quoniam horum malignitas innotescit orbi, beneficio Illustrissimæ Ducis Alanconiæ restitutus sum literis simul et Sacrarum Literarum meditationi.

De Desyderio on initi habeo quod scribam. Fuit in patria diu, nec quemquam ex fratribus est alloquutus. Huc reversus nunquam me invisit. In summa, hunc pudet mearum afflictionum, et sic pudet ut mecum ire in via non auderet. Nec est operæprecium ut quicquam de his ad eum scribas: satis est hic admonitus à multis. Rogemus Dominum, ne spiritum suum a nobis auferat: alioqui nihil aliud sumus quam caro et sentina pe[c]cati. Faber impar est oneri Evangelico ferendo. Per Ruffum magna operabitur Dominus on quem spero etiam non defuturum tuis conatibus. Proinde advola. Scriberem ad vos multa, sed scio Ruffum nihil omisisse quod ad hoc pertineat on.

Salutabis iterum charissimum fratrem nostrum in Christo OEcolampadium, D. Marcum 11, hospitem meum, et Bentinum 12, mihi charissimos, quos ego scio sæpe multumque solicitos fuisse mea causa. Et audio Joannem Vaugris fidelissimi fratris officio functum, postquam intellexisset me periclitari de vita, cui ego sane multis nominibus plurimum debeo; huic gratias habeto meis verbis et

- <sup>2</sup> <sup>3</sup> Voyez le Nº 181.
- 4 Antoine, duc de Lorraine.
- <sup>8</sup> Inéodore de St.-Chamond (V. le Nº 181, n. 2).
- <sup>6</sup> Voyez les pages 390 et 391.
- 7 Voyez le Nº 181, note 8.
- <sup>8</sup> Didier Abria (Nº 157, note 4).
- Oomparez ce passage avec celui du No 181 qui est relatif à Le Fevre et à Roussel.
  - 10 Voyez la lettre de Roussel du 7 décembre (Nº 184).
  - 11 Voyez le No 140, note 9.
  - 12 Voyez le Nº 183, note 33.

salutem dicito simul et Conrado Rech 13. Et roga Marcum et Bentinum, creditores meos, ne ægrè ferant quòd pecunias non miserim hactenus 14. Satis sciunt quid in causa fuerit. Si indigent, vendant quæ isthic habeo 15. Ego minus abundo in præsentia, gratia Christo, quàm qui æs creditum exolvere possim. Offerebantur hic mihi conditiones amplissimæ 16, quas ego sprevi, certe sciens quòd me tentabat Dominus. Sed malo esurire et abjectus esse in domo Domini quam cum divitiis multis habitare in tabernaculis impiorum. Cardinalem Lotharingiæ sum sæpe in Aula alloquutus, et certe non est iniquus Evangelio 17. Hic videns quò redactus essem, ultro pollicebatur se studiis meis sumptum suppeditaturum. Cæterům scio, quorum causà factum est ut nihil sit hactenus præstitum. Scio me non minus amari a Cardinale quam me persequuntur odio illius domestici et familiares.

Putabam me solum duo verba in præsentia ad te scribere, quòd sit hic qui meas litteras ad te expectat, sed non sum mei juris. Et libenter scriberem OEcolampadio nostro et aliis omnibus. Cæterum, quum tibi scribo, fratribus omnibus qui isthic sunt scribo, quorum ego sane facies videre cupio. Si scripseris Tygurinis, vel OEcolampadius, salutate fratres meis verbis. Biblia latina, ad veritatem hæbraicam versa, à multis desyderantur in Francia. Namque quæ superioribus diebus, Cratandri formulis, excusa sunt, minus satisfaciunt, quòd nimium illic græcetur interpres 18. Commendo me vestris precibus, ne succumbam in hac militia. Vale. Gratia et pax Domini nostri Jesu Christi sit cum omnibus vobis! Fratres qui in hoc Collegio sunt, hoc est Cardinalis Monachi, in quo ago in præsentia, te salutant 19. Parisiis IXa Decembris (1526).

- 13 Conrad Resch, le libraire, qui résidait ordinairement à Bâle.
- <sup>14</sup> Toussain avait d'abord écrit: « quòd ad diem præstitum pecunias non miserim. »
- <sup>15</sup> En quittant *Bâle*, au mois d'octobre 1525, *Toussain* y avait laissé ses livres (N° 181, vers la fin).
- <sup>16</sup> Ces propositions brillantes lui avaient été faites par la duchesse d'A-lençon (N° 181).
  - 17 Voyez le Nº 152, notes 5 et 7.
- <sup>18</sup> « Biblia Latina ad LXX Interpretum fidem diligentissimè tralata, et ex versione Complutensi edita cum Præfatione Andreæ Cratandri. Apud Andream Cratandrum. Basileæ, 1526. » In-4°. (V. Maittaire, op. cit. II, 671, et Le Long. Bibliotheca Sacra.)
- 19 Nous avons vu par les lettres d'Angelus et de Canaye (Nº 83 et 105), qu'il régnait une certaine fraternité entre les anciens élèves du collége Le

Salutem dicito Conrado, OEcolampadii famulo, meis verbis, quem velim esse mei memorem in suis precibus. Et iterum vale. Cum scribis ad me, scribis • Symoni Panagio •, et vix sunt mihi redditæ literæ tuæ. Scribite • Petro Tossano • audacissime, quandoquidem me non pudet vestrarum litterarum, et qui nihil habet nihil potest perdere. Hæc, hæc gloria mea, quòd habeor hæreticus ab his quorum vitam et doctrinam video pugnare cum Christo, et cætera.

- P. Tossanus, indignus qui vocetur Christianus.
- (P. S.) OEcolampadi, pater et præceptor charissime, te saluto in Domino, simul ac te, Marce, et Bentine, meque vestris precibus commendo. Valete.

(Inscriptio:) Charissimo fratri Guilielmo Farello. Basileæ.

## 186

M.[ARTIN] B.[UCER] à Guillaume Farel (à Aigle). (De Strasbourg), 13 décembre (1526).

Inédite. Autographe. Bibl. des pasteurs de Neuchâtel.

Sommaire. Rien de changé dans notre situation. Luther vient de publier contre moi une Épitre très-acerbe, dans laquelle il dit que nous nous jouons de Christ. Ma réponse n'imitera point la violence habituelle de mon adversaire. M.[artin] Cellarius, que j'ai vu hier, me paraît un homme fort pieux et bien différent de l'anabaptiste Denckius, qui cherche à troubler notre eglise. Le depart subit du porteur m'a empèche d'avertir Capiton ou Simon [Robert], qui voulait vous écrire. J'ai assiste aux noces de Marguerite. Faites-nous savoir au plus tôt quel est le succès de votre entre-prise.

Gratia et pax! Nostra eodem fere statu perseverant. Lutherus durissimam epistolam contra me edidit, mire mea calumnians.

Moine, qui conservaient une grande affection pour Le Fèvre et Farel, dont ils avaient entendu les leçons. Il est assez probable que Toussain lui-même avait étudié dans cette institution.

T. 1.



30

Persancte affirmat, nos hereticos sacramentarios Christum pro ludo habere, neque unquam serio a nobis cognitum aut doctum¹. Hoc ex eo colligit, quod putemus non tam periculosam hanc distinctionem³, si cætera fidei et charitatis constent, — quia illi Christus blasphematur, quoties non datur sensus proprius verbis Ipsius. Totus miser est. Respondebo homini, sed non suo more³; alioqui recte Christiani dicerent me furere.

Fuit heri mecum M. Cellarius '. Bone Deus, quantum et quam

- 1 Cette Épître, dont Bucer avait eu connaissance par la copie que Luther avait destinée à être imprimée à Strasbourg, ne fut effectivement publiée qu'en mars 1527 (V. la note 3). Ce qui concerne l'origine et la publication de cet écrit est raconté dans le passage suivant de la lettre adressée par Œcolampade à Zwingli le 1<sup>er</sup> décembre 1526: « A Wittenberga Argentinensibus nihil aliud allatum est, præter inhumanissimam illam epistolam qua Bucerum, sincerissime et optime meritum, ingratissimus [scil. Lutherus] flagellat. Præmiserat hic noster [scil. Bucerus] in tomum quartum Lucubrationum Lutheri, quas latinitate donarat, præfationem, christiana mansuetudine et pietate renitentem, eruditionisque plenam, et in ea submonuit et de Eucharistia, cum honesta tui ac mei memoria. Id tam indigne fert homo ille miser, ut furoris sui nullum esse sinat finem. Misit eam epistolam Secerio, typographo Hagenoiensi, ut, si illam Hervagius nolit imprimere, ipse imprimat. Visum autem Bucero, ut Hervagius excudat, sed antidoto Buceri adjecto, nempe apologia, qua et Pomerani criminationi respondebit. - Ecolampade fait encore allusion à l'Épître de Luther dans sa lettre du 23 décembre 1526, adressée au même correspondant: «Fratres Argentinenses sæpe scribunt, ut moneam amice, ne Lutherum, ut meretur, tractes... Moderaberis ipse stylum. Quid gravius dicere poterit Lutherus, quàm quod nunquam serio Christum vel cognoverimus, vel docuerimus? Non licet igitur tacere, sed minus expedit injuriam retaliare. • (Vovez Zuinglii Opp. VII, 566 et 578.)
  - <sup>2</sup> C'est-à-dire les dissentiments sur le dogme de l'Eucharistie.
- <sup>5</sup> La Réponse de Bucer fut imprimée en même temps que l'Épître du réformateur saxon (V. la note 1), dans un volume qui portait le titre suivant: « Præfatio M. Buceri in quartum Tomum Postillæ Lutheranæ, continens summam Christianæ doctrinæ. Ejusdem Epistola explicans locum I. Cor. 10 [l. 9]. Anne scitis qui in stadio currunt... Cum annotationibus in quædam pauculis Lutheri. Epistola M. Lutheri ad Johannem Hervagium superiora criminans. Responsio ad hanc M. Buceri, Item ad Pomeranum satisfactio de versione Psalterii. Probate omnia, quod bonum est tenete. I. Thessalon. 5. Anno M.D.XXVII. » (A la fin: « Argent. 25 Martii. ») In-8°. (Voyez Zuinglii Opp. VIII, 35, et la Biographie de Capiton et de Bucer par J. W. Baum. Elberfeld, 1860, p. 591.)
- <sup>4</sup> Martin Cellarius (N° 130, n. 16), au sujet duquel Capiton écrivait à Zwingli, le 14 novembre 1526: « Tuum nomen, ob Christi gloriam, acerrime asserit [Cellarius]. Habet tamen sua dogmata... Interim ad caritatem



pium ingenium, ut mihi quidem videtur, longe aliud ingenium quam Denckii! Denckius vere ecclesiam nostram libenter turbaret. Vale. Festinantissimė. Nuncii festina abitio effecit ut non potuerim indicare vel Cap.[itoni] vel Symoni, qui petiit tamen sibi indicari, ut tibi scriberet. Margarita, nupsit monacho qui Wittenberga advenit. Duximus chorum in nuptiis ejus. Vale. Redde quam primum nos de tuo successu, certiores. 13 Decemb. (1526).

M. B.

(Inscriptio:) Chariss. Guillelmo suo 10.

appositissimus est. Totus huc spectat, ut, sunmâ Christi salvâ, mutuo nos feramus; daturum Dominum in posterum majorem lucem. — et le 26 décembre suivant: — « Martinus Cellarius hîc fuit, quem hactenus tibi amicum semper putavi; verùm sic se gessit, ut hominem vehementer amplectar. » (Voyez Zuinglii Opp. VII, 563 et 580, et une lettre de Cellarius publiée par M. Herzog. Vie d'Œcolampade, éd. all. II, 303.)

- <sup>5</sup> Jean Denck, né en Bavière, l'un des plus célèbres entre les docteurs des Anabaptistes. Après avoir étudié à Bâle, où il remplit les fonctions de correcteur chez Cratander et Curion, il obtint une place de maître d'école à Nuremberg (1524). Il fut expulsé de cette ville à cause de ses croyances religieuses et se retira à Mulhausen en Thuringe, puis à Augsbourg (1526). Capiton parle en ces termes de la conduite de Denckius à Strasbourg: «Cum Johanne Denckio, die 22 hujus mensis, nobis colloquium fuit... Fatebatur in præcipuis rebus nihil à nobis dissentire se, cum tamen revera longissime dissentiat. Nostram certe ecclesiam conturbavit vehementer. Vita in speciem castigata, dexteritas ingenii, habitudo in agendo decens mirifice vulgum perstringunt.... Jussus est hinc discedere. Discessit heri. > (Lettre du 26 décembre 1526. Zuinglii Opp. VII, 579.) Vadian, qui paraît l'avoir connu personnellement, disait de lui plus tard: « In Denggio illo, ornatissimo juvene, omnia profecto ita erant eximia, ut ætatem etiam vinceret et ipso etiam major videretur. Verùm... abusus est ingenio. » Voyez aussi (Ecolampadii et Zuinglii Epp. fol. 197. - Zuinglii Opp. t. VII, 531 et 572, t. VIII, 59 et 75. — J. J. Herzog, op. cit., II, 272 et 273. — J. C. Füsslin. Beyträge, V, 871 et 397.
  - <sup>6</sup> Simon Robert de Tournay (Nº 168, n. 8).
- <sup>1</sup> Il est déjà question de cette personne dans la lettre de Farel du 25 octobre.
- 8 Ce détail montre que Farel était entré récemment dans un nouveau champ d'activité, et qu'il n'avait pas encore donné de ses nouvelles à Bucer depuis son départ de Bâle.
  - <sup>9</sup> L'année est fixée par les détails mentionnés dans les notes 1, 3 et 8.
- <sup>10</sup> Bucer avait d'abord écrit *Chariss. Farello.* Ce dernier mot a été biffé par prudence.

## 187

# ŒCOLAMPADE à Guillaume Farel (à Aigle). De Bâle, 27 décembre 1526.

OEcolampadii et Zuinglii Epistolæ. Ed. cit. fol. 207 a.

Sommaire. J'ai éprouve une grande joie à la nouvelle que vous avez trouve pour la seconde fois l'occasion de prècher la Parole. En attendant que la porte vous soit ouverte, agissez avec beaucoup de prudence, et prenez toujours conseil de Christ, selon votre habitude. Damien, le porteur de ma lettre, vous dira l'état de nos affaires.

Joann. OEcolampadius Gulielmo Farello in Aelin<sup>1</sup>, Christiano fratri.

Salutem in Christo. Gaudio magno percepi, te iterum <sup>2</sup> annunciandi Verbi locum invenisse. Gratia sit Christo! Tu autem, mi Farelle, fortiter, obsecro, et prudenter agito; serpens enim antiquus sua calliditate mirum in modum insidiatur. Piis artibus, et apostolicis versutiis ad circumveniendum illum opus est. Ubi ostium patuerit, tunc adversariis liberius obsistetur. At Christus fortior, docebit qua via eundum: illum, ut soles, habe magistrum. Ut se res nostræ hic habeant Damianus noster <sup>3</sup> narrabit, qui heri insignitus est colapho propter Christum, quem tibi non opus fuerit commendare. Nosti enim, nihil eo esse sincerius. Datæ Basileæ, in die Joannis Evangelistæ. Anno 1527 (1526) <sup>4</sup>.

- <sup>1</sup> En décembre 1526, Zwingli écrivait aux pasteurs de Strasbourg: «Farellus agit in Aelin, annunciat verbum Domini.» (Zuinglii Opp. VII, 579.)
- <sup>2</sup> Dans la pensée d'Œcolampade, la première église desservie par Farel avait été celle de Montbéliard.
- <sup>5</sup> Nous supposons qu'il veut parler de Damianus Irmen, libraire à
- La fête de St. Jean l'Évangéliste ayant lieu le 27 décembre, la lettre est datée de l'an 1527, d'après le style allemand, qui faisait commencer l'année à Noël.



### 188

MICHEL D'ARANDE à Guillaume Farel, (à Strasbourg). (De France, pendant l'été de l'année 1526) '.

Inédite. Autographe. Bibl. Publ. de Genève. Vol. nº 413.

SOMMAIRE. Vous m'avez jadis exhorté à me conduire comme un Chrétien. Maintenant c'est à vous que le devoir est imposé non-seulement d'agir en Chrétien, mais encore de vous consacrer entièrement à Christ. Ses dispensations à notre égard vous seront annonces par les hommes pieux qui sont porteurs de ma lettre. Au nom de tous ceux qui, dans ce pays, ont goûté Christ et sa sainte Parole, redoublez vos prières pour votre chère France; demandez à Dieu que son Nom soit connu de tous, et sa Parole repandue en tous lieux. Saluez tous les saints qui sont parmi vous et particulièrement votre hôte, ce vrai Chrétien [Capiton]. Vous lui direz que j'ai été le fidèle interprète de sa lettre [à la Duchesse]; elle en a été reconnaissante, et elle le prie de la consoler parfois en lui envoyant des épitres aussi édifiantes que celle-là. Jean Chapelain, le medecin, vous salue en Christ.

### Jesuschristus.

Tu me alias monuisti per litteras quasdam ad Bletum<sup>2</sup>, fratrem nostrum carissimum, ut me christianum prestarem. Nunc vero tue partis erit, ut te non solim prestes christianum, sed ut te totum in Cristum conficias et transformes, quando maxime sic nobiscum factum est a Domino<sup>3</sup>, ut audies ex his christianissimis hominibus, quos nosti. Rogamus igitur te, quotquot hic de Christo et sancto ejus verbo aliquid degustavimus, ut tandem pro Gallia tua sollicitus ac vigilantissimus modis omnibus apud Deum efficias et ipsum

- <sup>1</sup> La présente lettre a dû être écrite pendant le séjour de Farel à Strasbourg et postérieurement à la rentrée en France de Le Fèvre et de ses compagnons (V. le Nº 168, n. 1).
- <sup>2</sup> Antoine Du Blet de Lyon, mort au mois d'avril ou de mai 1526 (Nº 176).
- <sup>5</sup> Michel d'Arande veut-il parler de sa nomination à l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ou des dispositions religieuses du Roi et de sa famille (p. 446)?

interpellas [l. interpelles], quò sanctum ejus nomen cognoscatur ab omnibus et verbum ejus ubique currat, id quod non dubito te in votis ardentissimis habere.

Propterea, litteris parcentes, salutamus sanctos omnes qui apud vos sunt, imprimis tuum illum patrem et vere christianum hospitem\*, cui negocium omne coram Deo et hominibus committitur. Dices eidem, me fuisse fidelem interpretem litterarum suarum 5, pro quibus gratias omnis [l. omnes] quas potest reddit 6. Rogatque, ut, cum potest, scriptis tam christianis visitet eam et consoletur. Gratia Jesu Christi Domini nostri cum spiritu tuo!

Johannes Capellanus, medicus vere Christianus, te in Christosalutat plurimum, cupiens ut gratia et pax omnis a Domino tecum sit semper.

Tuus ex animo quem nosti 8.

(Inscriptio:) A mon frère et amy G. F.

## 189

# [UN LORRAIN?] ' à Martin Bucer, à Strasbourg. (De Metz? vers la fin de l'année 1526, ou vers le milieu de l'année suivante.)

Inédite. Manuscrit original. Archives de Zurich.

SOMMAIRE. La lecture de vos livres et le bruit public nous ayant fait connaître la foi et les œuvres de votre église, nous désirions depuis longtemps vous écrire; mais cela n'était pas facile, entourés comme nous le sommes d'embûches et d'espions. Aussi

- \* Wolfgang Capiton, comme Farel l'a noté plus bas sur le manuscrit original.
- <sup>5</sup> Farel a écrit à la marge: « Literæ sunt Capitonis ad Reginam Navarræ. »
  - <sup>6</sup> Il faut sous-entendre Regina.
  - <sup>7</sup> Jean Chapelain, médecin de la reine-mère.
- A côté de ces mots on lit les suivants de la main de Farel : « Michaël Arandius. »
  - 1 Notre hypothèse peut se défendre par les considérations suivantes :



vous estimons-nous heureux, à cause de la liberté de prédication que vos magistrats vous ont accordée. Dieu veuille éclairer nos Juges, plongés dans les superstitions et si cruels pour ceux qui s'écartent de la doctrine de leurs ancêtres! Malheureusement ils ne sont pas seuls à manifester de l'aversion pour le dogme de l'Eucharistie, tel qu'il est enseigné par les anciens docteurs : on rencontre parmi nos Évangéliques des gens obstinément attachés aux idées de Luther sur ce point. Nous reconnaissons volontiers que Luther a été un admirable instrument entre les mains de Dieu, mais nous savons aussi qu'il est homme et par consequent faillible, ce qui est d'ailleurs démontré par la violence de son langage. Aussi, après avoir pesé toutes choses dans la balance de la raison, nous avons goûté votre douceur, et, recherchant attentivement la vérité, nous avons été conduits à admettre la doctrine sur laquelle vous provoquiez le libre jugement de chacun, bien qu'elle nous parut d'abord fort étrange. Nous rendons graces à Dieu de tous les bienfaits qu'il nous a départis par votre moyen. Répandez au loin la gloire de Christ, sans vous inquieter de vos puissants adversaires. Ce qui s'est passé récemment, à la suite de la Dispute de Baden, nous a prouvé que Christ n'abandonne point ses serviteurs.

Eruditissimo juxta ac humanissimo Doctori *Martino Bucero* Jesu Christi apud *Argentoratenses* in verbo ministro, gratiam et pacem per eundem Jesum Christum Dominum nostrum!

Quum superioribus annis, tum libris per te, Ulrichum Zuinglium, Joan. OEcolampadium, Fabricium Capitonem ac alios nonnullos æditis, tum aliorum relatu, vestram in Christum fidem ac decentissimum ordinem conversationemque didicissemus, multis modis gavisi sumus, D. Bucere in Christo Jesu observandissime. Sed et antehac ad te scribere sæpenumero in votis fuit, si cui tutò literas commisissemus, facilè licuisset invenire. Nam corycæis et explora-

La physionomie de l'écriture est essentiellement française; c'est une belle gothique mi-cursive, qui n'a pas de rapport avec les caractères usités à cette époque dans les lettres latines écrites par des Allemands. Plusieurs détails de cette épitre adressée à Bucer autorisent à croire que la communauté religieuse à laquelle appartenait l'écrivain avait été fréquemment l'objet de la sollicitude des pasteurs strasbourgeois. En outre, la situation politique et religieuse indiquée dans la présente lettre révèle une absence de liberté qui n'existait pas au même degré en Allemagne. Le pays où se passent ces choses n'est pas la France, car il serait question d'un Parlement persécuteur. L'écrivain dit « nos Juges, » ce qui semble se rapporter à la Lorraine et aux XIII Juges de Metz. Il est même possible que nous ayons ici une lettre écrite au nom de l'église évangélique de Metz, qui comptait environ cinq cents membres en 1525 (Voyez Olry, op. cit. Préface de M. Cuvier).

Noyez les lettres de Roussel à Briçonnet et à Nicolas Le Sueur (N° 167 et 168).



toribus, qui omnia omnium consilia tam curiose observant, plena sunt apud nos omnia, sic ut ab illorum insidiis vix quicquam tutum sit 3. Sanė felices vos judicavimus, quos Dominus tanta gratiæ suæ exhuberantia dignatus sit, ut jam quicquid Christi gloriam fratrumque salutem promovere visum fuerit, libere etiam per magistratum concessum sit in publicum adferre 4. Faxit Deus ut vel tandem nostros judices 5 sua claritate ac veritate dignetur illustrare, à qua (nisi vehementer fallor) plerosque est cernere tam longe abesse, ut non immerito quis atheos atque à veri Israëlis repub.[licà] alienos dixerit! Quæ enim designant supra modum indigna, ne dicam, impia, si quisquam ad ea vel hiscere audeat, jam actum est de illius salute, neque ulla gehenna satis digna judicabitur in quam damnetur 6. Missarum superstitionem, ceremonias immodicas, divorum idololatriam, et, quod gravissimum est, indignum eucharistiæ usum sic tuentur, tanquam pro aris focisque, ut nullo pacto adduci queant, uti majores suos credant tot seculis hac in re potuisse errare: ac proinde illos sese nolle deserere. Verum si vel leviter quis videatur ex veterum autorum mente de eucharistia secus atque ipsi adsueverunt et a majoribus acceperunt, velle disserere, sic abhorrent indignanturque, tanquam a scorpio icti, quum tamen nulla alia in re fœdius sit plurimis jam annis aberratum, id quod negare non possent, si se doceri, et quæ a priscis doctoribus dicuntur in hanc rem, in considerationem admittere paterentur.

Sunt præterea nonnulli, qui, quum velint videri evangelici, sic uni Luthero sunt addicti, ut ne latum quidem se unguem ab illius placitis moveri sinant 7, quanquam nihil habent, quod iis quæ vos haud dubie à Deo docti adfertis, possint opponere, hunc nihilominus in modum semper vociferantes: • Verba sunt clara, plana,

- <sup>5</sup> Ce trait nous fait souvenir des plaintes de Toussain (p. 376), et il s'accorde assez bien avec ce que nous savons des embûches dont *Jean Chastellain* et *Toussain* lui-même furent les victimes (N° 144, note 5, et N° 181, note 3).
- <sup>4</sup> Nous avons vu que diverses tentatives d'évangélisation avaient complétement échoué à Metz en 1524 et 1525 (N<sup>∞</sup> 112, 127, note 4, N° 140, note 5, N° 144 et 155).
  - <sup>5</sup> Comparez ce passage avec le N° 140, note 5, et le N° 152, note 8.
- 6 Voyez le récit du procès de *Chastellain* et de *Jean le Clerc* (N° 144 et 155), et les détails relatifs aux persécutions subséquentes (N° 157, notes 3, 5, 6 et 7).
- 7 C'étaient les écrits de Luther et les entretiens d'Agrippa qui avaient jeté à Metz les premières semences de la Réforme (N° 40).

manifesta, hoc est corpus meum, et, hic est calix sanguinis mei, his simpliciter fidem habemus, . cæteraque omnia ad planiorem horum Christi verborum intelligentiam facientia, tam per evangelistas quam reliquos orthodoxos passim scripta fortiter contemnentes. Ita plane à suo illo antesignano edocti sunt nulli cedere, nullum audire, omnes satanæ tradere qui diversam sententiam audeant profiteri \*! Quis non molestissime ferat uni homini tantum tribui quantum nulli mortalium antehac tributum sit 9, et, quod amplius est, quantum nemo unquam ausus fuerit arrogare? Et hoc quidem eò faciunt confidentius, quòd falsam quandam de viro hoc persuasionem induerint, nunquam videlicet talem ab Apostolorum temporibus extitisse, tanquam syncere Scripturas neminem atque ipsum tractavisse. Magnum profecto virum libenter fatemur, per quem Dominus mirabilia operatus sit, rerum hominem esse, atque ita posse labi negare non possumus, id quod abunde satis illius clamores, convicia, rivæ, sannæ, et id genus plurima labilis hominis indicia testantur.....

Nobis autem, omnibus in rationis æquilibrio examinatis, vestra semper et placuit et placebit (ut confidimus) mansuetudo, qua impetrastis, ut etiamsi *initio* dura admodum videretur opinio, tamen veri indagandi studio attentius inspiceremus, qui fieri posset, quod non dico adserebatis, sed cum judicio *fratribus* expendendum proposueratis. Sicque *paulatim* magis ac magis in dies *negocium hoc adrisit*, *ut hodie nihil sit nobis magis persuasum*, ac de quo magis juvet audire.

- \* On connait la réponse que fit Luther aux avances des pasteurs de Strasbourg (N° 163, n. 2), par l'intermédiaire de leur député Grégoire Caselius: « Summa alterutros oportet esse Satanæ ministros, vel ipsos vel nos: ideo hic nulli consilio aut medio locus, confiteri oportet alterutram partem quod credit. Atque hic oramus, quando ita certi sunt, ne dissimulent apud vulgum sese nobis dissentire... Quòd si ipsi pergant dissimulare, nobis incumbit, ut confiteamur esse nos alienos ab invicem... Quæ enim conventio Christi et Belial? (Voyez Lutheri Epp. éd. de Wette, III, 44.)
- <sup>9</sup> En regard de ces mots on lit dans l'original la note suivante, qui est de la main de Bucer: «Luthero tribuuntur omnia.» Capiton écrivait à Zwingli le 14 novembre 1526: «Cum Luthero.... de Eucharistia contulit [Martinus Cellarius], sed rejectus est repente, tanquam cum fastidio, sed citra contumeliam tamen. Libri tui et Œcolampadii prostant Wittenbergæ, et sunt qui lectis subscribunt... Plerique certum habent, organum Dei esse [Lutherum], et hac in caussa desipere, ut sic uni Deo gestorum gloria omnis tribuatur, qui cum talibus affectibus tantum spiritus sui donum commiscuerit.» (Zuinglii Opp. VII, 564.)

Proinde maximas Christo gratias agimus, qui nos tanta per vos benignitate veluti adobruit. Macti igitur virtute, pergite per Christum, quo cœpistis tramite, de omnibus optime mereri, et Christi gloriam juxta concreditum vobis talentum propagare, magnam olim ab ipso gratiam relaturi. Neque vero hoc vos frangat, quod undique robusti vos gigantes impetant, vestram imò Christi causam, supra quàm credi possit, promoturi. Non deerit sanè Christus suam gloriam Scripturarumque integritatem à depravatorum injuria gnaviter vindicantibus, ut rumpantur interim pontificii. Vidimus enim non ita dudum Badensem disputationem 10 per Joan. Eckium 11, Joan. Fabrum 12 et Thomam Murner 13....

10 L'interruption du manuscrit ne permet pas de savoir, si l'écrivain veut parler de la Dispute de Baden, qui eut lieu du 21 mai au 7 juin 1526 (N° 176, n. 15), ou des Actes de cette Dispute imprimés à Lucerne par les soins de Thomas Murner et publiés le 28 mai 1527 (Voyez Zuinglii Opp. VII, 561).

Johann Meyer von Eck (en latin Eccius), bien connu par la dispute qu'il soutint contre Luther et Carlstadt à Leipsic en 1519 (N° 32, n. 1 et 2). Il fut le principal champion des catholiques à la dispute de Baden, où Faber et Murner signalèrent aussi leur zèle pour la défense de l'ancienne foi.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Jean Heigerlin (en latin Faber), vicaire général de l'évêque de Constance (Voyez Hottinger. Zwingli et son époque, p. 119).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Thomas Murner, docteur en théologie et prédicateur des Capucins à Lucerne (V. le N° 137, n. 2, à la fin).

### **APPENDICE**

Depuis l'impression des lettres de Briçonnet et de Marguerite d'Angoulème que renferme ce volume, nous avons pu consulter le manuscrit qui contient leur correspondance, et nous en avons tiré les lettres reproduites dans cet Appendice; elles achèveront de faire connaître les sentiments de l'évêque de Meaux.

L'examen de ce manuscrit nous a également permis de constater que la lettre du 22 novembre 1521 (N° 44), sur l'auteur de laquelle nous avons exprimé des doutes, ne devait pas être attribuée à Gérard Roussel, comme nous l'avions supposé, mais qu'elle appartient incontestablement à Guillaume Briçonnet.

### 35 a

MARGUERITE D'ANGOULÉME à Guillaume Briçonnet. (De Bourgogne? au commencement de juillet 1521.)

Bibliothèque Impériale. Suppl. franç. nº 337, fol. 3 b-4a.

Celuy qui m'a faicte participante de sa Parolle par voz escriptures me face la grace de sy bien les entendre et m'y conformer, que ce soit à sa louenge et à la consolacion que desirez du fruict de mon amendement, et vous vueille rendre charité pour charité, selon sa libéralité!... Or puis que vous avez commencé à me donner desir d'entendre à desirer, je vous prie ne vous ennuyer. Car j'ay receu tous les traictz [l. traités] que m'avez envoiez, desquelz ma tante de Nemours a eu sa part, et encoires lui envoie les derniers, car elle est en Savoie, aux nopces de son frère, qui ne m'est petite perte. Parquoy vous prie avoir pitié de me veoir sy seulle; et, puis que le temps, le pays et les propos ne sont propres pour la venue

de maistre Michel, à quoy je m'accorde, pensant que voz oppinions procèdent du Sainct Esperit, au moings je vous prie que par escript vueillez visiter et exciter à l'amour de Dieu mon cueur, pour luy faire à la fin chanter: • Benedictus Dominus! • Le commencement duquel [je] trouve sy bon que par aulmosne j'en requiers la fin, vous priant monstrer ceste lettre au bon père, et qu'elle a (sic) la responce de voz deux lettres, comme aux deux précédentes d'ung seul Bien neccessaire, auquel vous soit donnée sa paix éternelle, après les longues guerres que portez pour la foy et l'amour de Dieu. En laquelle bataille desire mourir en vostre bande

la toute vostre fille MARGUERITE.

# 40 a

MARGUERITE D'ANGOULÉME à Guillaume Briçonnet. (Vers le milieu d'octobre 1521.)

Suppl. franç. nº 337, fol. 8b-9a.

Ainsy que la brebis en païs estrange errant, ignorant sa pasture par mescognoissance des nouveaulx pasteurs, liève naturellement la teste pour prandre l'air qui vient du lieu où le grand berger, par ses bons ministres, luy a acoustumé donner doulce nourriture, — en ceste sorte, comme trop indigente par faulte d'avoir bien mis à prouffict la reffection spirituelle que j'arois prinse en vostre dévote compaignie<sup>1</sup>, suis contraincte de prier vostre charité.... exercer par lettres son effect commencé par parolles, espérant avec l'aide de l'expositeur que m'arez laissé<sup>2</sup>, dont tant mon âme vous est tenue, d'estudier vostre lesson, en sorte que le chemin de la grant bergerie me sera monstré avec l'ayde de voz prières et de ceulx et celles que cognoissez bien avant en la voye où de bien foèble desir [je]



<sup>1</sup> Voyez le Nº 42, note 3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Allusion à Michel d'Arande (Voyez le commencement du Nº 42).

desire entrer; et, sy par ce moyen puis estre conduicte et collocquée au lieu de sy gracieuse pasture, pensez la consolation que vous aurez, par la grâce du tout-bon et puissant, d'avoir esté ministre de ramener à sa tant seure et éternelle demeure la pauvre ouaille qui estoit périe.... Parquoy, mon père, je vous requiers que, par lettres, descendez de la haulte montaigne, et en pitié regardez, entre ce peuple esloingné de clarté, la plus aveuglée de toutz, et vueillez ayder, par escripture, prière et souvenance, à tirer hors de ses tristes ténèbres

la toute vostre Marguerite.

## 40 b

GUILLAUME BRIÇONNET à Marguerite d'Angoulême. De Meaux, 24 octobre 1521.

Suppl. franc. nº 337, fol. 10a-10b.

Le doulx et débonnaire Jésus tant s'est anéanty et apovry, qu'il luy a pleu se fère... la vraie brebis innocente et sans macule, et ce pour les brebis errantes réduire à la voye, et, en icelle cheminant, par ardant desir et amour viscéralle c'est [l. s'est] voluntairement et en vérité faict victime pour les purger, nectoier et laver, ou, pour mieulx parler, innover en soy la masse de nature humaine, qui estoit tout péché, ... et, pour ce faire, [11] a, par patience indicible, couru en la voye et beu le torrent de la doloreuse passion, sans se plaindre et ouvrir sa sacrée et digne bouche, fors que pour nous inviter à suivre le trac de son précieulx et très-digne sang... Les pauvres brebis errantes sont en Luy, par Luy et pour Luy, innovées et entièrement dellivrées de corruption, mort et ténèbres, renouvellées au vray chemin de vérité, en incorruption, immortalité, vie et lumière. O singulière, très-digne et peu par mes semblables savourée innovation! L'odeur du sacrifice tire les bons et leur est odeur de vie, en vie, et aux mauvais odeur de mort, à mort....

## 40 c

# GUILLAUME BRIÇONNET à Marguerite d'Angoulême. De Meaux, 11 novembre (1521).

Inédite. Suppl. franç. nº 337, fol. 31 b-33 b.

.... Par foy bientost serez vraie perle, et marguerite par charité et amour, vraiement une avec la seulle supercéleste, superexcellente, incompréhensible, vraie marguerite, le doulx Jésus, que vous supplie de rechef aimer .... de touté vostre puissance quant au monde. Ce ne seroit assez à la grâce qu'il vous a donnée, en considérant le lieu où vous estes, vous acquicter seullement de l'aimer de vous et en vous, et ne luy présenter que des raisins de vostre vigne, sy ne pourchassez vertueusement qu'il soit aymé, servy et honnoré partout où il vous donne pouvoir et occasion de ce fère. Vous n'estes que ung raisin de sa grant vigne, de l'Église, qui est en tel désordre que chacun voit. Il n'est nouvelles d'y cuellir que des la[m]brusques....

Je scay que aymez, après Dieu, le Roy et Madame, comme estes tenue par tout debvoir, et n'est peine que ne voulsissiez prandre pour la conservation et accroissement de leur honneur.... Soiez la bonne saincte Cécile, qui gaigna mary, freres, et plusieurs aultres. Vous aurez à faire au Roy et à Madame, que Dieu par sa bonté a touchéz de grandes et excellentes graces, et ja sont navréz au cœur pour l'honneur de Dieu. Il sera facille d'allumer ung grand feu, quant les trois cœurs seront à ce uniz. Les occupations qu'ilz ont les distraictent, et [je les] croy mises en avant par l'ennemy, pour empescher ce qu'il peult prévoir qui se feroit à l'honneur de Dieu. D'autant que en avez moings, combien que les leur[s] sont les vostres, debvez plus songneusement prier Dieu pour eulx, comme sçay que faictes. Et quant verrez l'opportunité, procurez l'affaire de Dieu, à ce qu'il soit aultrement servy et honnoré qu'il n'est en se [1. ce] Royaulme, auquel le Roy est son lieutenant-général, et à ceste sin a le glaive en sa main, qui est la



puissance de Dieu, pour le faire honnorer et aymer. Les grâces que Dieu vous a donnéez à tous trois sont trop grandes pour estre oisives. Il fault régner ailleurs que icy, et, comme vous estes en ce monde une trinité de personnes en unité d'amours, que aussy soiez en l'aultre uniz avec la supercelleste trinité en unité, ce que Luy supplie très-humblement et de tout mon cœur.

.... Madame, je ne sçaurois respondre à vostre bonté et bénignité. Le doulx Jésus y satisface pour moy et parcroisse en vous sa grâce, paix et amour! A Meaulx, le xj° Novembre (1521).

Madame, sachant que avez Maistre Michel, ay passé légèrement en quelque endroit. Il est vostre et le surplus, qui est pour à vostre plaisir en disposer, vous suppliant me le prester pour l'advenir, car je mys [l. m'y] suis actendu, et après le vous renvoiray, s'il vous plaist. Commandez-luy qu'il vous mecte par escript les mistères du baptesme, tant de la primitive église, que ce [que] de présent on faict. Vous le trouverez bon et fructueulx. Monsieur Fabry se recommande très-humblement à vostre bonne grâce.

Vostre très-humble et très-obéissant G. B. indigne ministre de M[eaulx].

Jesus Maria.

## 47a

GUILLAUME BRIÇONNET à Marguerite d'Angoulême. De Meaux, 22 décembre 1521.

Inédite. Suppl. franç. nº 337, fol. 47 b-64 a.

..... Madame, vous escripvez, et par amoureulx et cordial souhait desiriez, que le seul Feu bon et nécessaire, qui tout brusle jusques à la consumation des plus petites rachines, par importable amour et ravissement vous unisse à Luy..... Et après, demandez trouver la fontaine du grand Moïse, qui ne se tarist, pour en avoir de l'eaue..... Hélas! Madame, moult en y a qui ont délaissé la fontaine et la vaine de eaue vive, et par contempnement ont faict des citernes qui ne peuvent retenir les eaues.... Les aultres sont qui tiennent les clefz de l'abissalle source de fontaine de vie, lesquelz, par cécité et ygnorance n'y peuvent ou ne veullent, et sy [l. et cependant] ne permectent aultres y entrer. Dont procède la sécheresse des pauvres brebis, qui demandent de l'eaue de pasture et doctrine spirituelle; leur langue est sèche par ardant desir, et n'y a pasteur qui la communicque ou qui leur ouvre la porte pour en prandre; et sy peu que l'on leur en départ, ce n'est sans deslier la bourse, tellement qu'il est aujourd'huy vérifié ce qui est dict par ung des prophètes: « Aquam nostram pecunià bibimus. »

Hélas, Madame, quant viendra le temps que l'eaue vive sortira de Jérusalem et courra par charité et amour de Jésus, arrousant les arbres plantéz à la ligne et rectitude divine, ad ce qu'ilz puissent apporter fruit plaisant et agréable au bon Seigneur? Certes, nous pouvons dire avec le prophète: « Facti sumus sicut torrens in austro. » L'Eglise est de présent aride et sèche comme le torrent en la grande challeur australe. La challeur d'avarice, ambicion et voluptueuse vie a déséché son eau de vie, doctrine et exemplarité. Tel vent est dissipatif et désiccatif de toute grâce. Ung chacun serche son prouffict et honneur. Il n'est plus question de celuy de Dieu.... Nous sommes tous terrestres, qui debvrions estre tout esperit, et ce procède par faulte d'eaue de sapience et de doctrine évangélicque, qui ne court et n'est distribuée comme elle deveroit. Chacun le congnoit. Peu s'en souvient, qui est signe de faulte d'amour divine.

... Il n'est que une doctrine évangélicque, qui se communicque aux ungs comme viande solide et aux aultres en sublimité de doctrine, selon qu'ilz sont capables ou de eaue de purgacion, ou de illuminacion, ou de perfection. Toutesfois il n'est que ung Seigneur qui envoie en embassade, par la voix duquel elle se distribue; et qui l'anonce aultrement que par la voix divine et pour son honneur, il est adultérant la parolle évangélicque. Car il n'y a que la voix du Seigneur... qui parle en la distribucion de l'eaue évangélicque, et par ce [nous] la debvons prandre de celuy qui l'anonce en vérité, non comme parolle d'homme, mais comme vifve parolle de Dieu.... Toutes aultres doctrines et sciences pérégrines sont ameures [l. amères], et ne sont dignes de nom chrestien [ceux] qui en font leur pasteur[e]....

(La fin de cette lettre forme notre Nº 48.)



## ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 4, note 2, second paragraphe. Voici le texte latin plus complet du passage tiré du commentaire de Le Fèvre sur les Psaumes, que nous avons cité partiellement en français:

• .... Longo equidem temporis intervallo humana sum secutus [scil. studia], et divinis vix prima (ut aiunt) admovi labra; augusta enim sunt et non temere adeunda. At ex illa quamvis remota delibatione tanta lux affulgere visa est, ut, ejus comparatione, disciplinæ humanæ michi visæ sint tenebræ, — tanta spirare fragrantia, ut illi suaviolentiæ nichil inveniatur in terris simile, neque aliam crediderim terrenam paradisum, cujus odore in vitæ immortalitatem foveantur animæ.

Frequens conobia subii; at qui hanc ignorarent dulcedinem, veros animorum cibos nescire prorsus existimavi. Vivunt enim spiritus ex omni verbo quod procedit de ore Dei; et quanam verba illa, nisi sacra eloquia? Mortuos igitur, qui ejusmodi sunt, spiritus habent. Et ab eo tempore quo ea pietatis desiere studia, conobia periere, devotio interiit, et extincta est religio, et spiritualia pro terrenis sunt commutata, coelum dimissum et accepta terra: infolicissimum sane commercii genus!... Anno Christi M.D.VIII.»

- P. 5, même note. C'est dans une lettre adressée par Farel à Pellican en 1556 que se trouvent les paroles prononcées par Le Fèvre. Ce passage est ainsi conçu:
- . . . Pius senex, Jacobus Faber, quem tu novisti, ante annos plus minus quadraginta me manu apprehensum ita alloquebatur: Guilelme, oportet orbem immutari, et tu videbis, dicebat. Ego tunc charus eram seni, et perrexit mihi ut pater esse. Sed nihil erat nisi ipsa superstitio, in qua seni adnitebar accedere aliquantum. Nam æquare vix poterat quisquam, tantum abest ut vinceret. Sanè stupesco, quando cogito insanam tanti viri superstitionem, qui vel floribus jubebat Marianum idolum, dum unà soli murmuraremus preces Marianas ad idolum, ornari. In Missa omnes vincebat. Tandem aliquid lucis cæpit intueri; sed quanta caligo adhuc restabat. Demum coactus Galliam deserere, Argentoratum descendit, ubi virum commonefeci eorum quæ olim prædixerat, et jam tempus instare dicebam, quod et pius senex fatebatur, meque hortabatur, pergerem in annuntiatione sacri Evangelii. (Joh. Henric. Hottingerus. Historia ecclesiastica Novi Testamenti. Tiguri, 1665, in-8°. Pars VI, p. 18.)

Page 5, à la fin de la note 2, ajoutez: M. Graf a repris ce travail et l'a entièrement refondu dans une étude biographique approfondie, qu'a publiée le recueil intitulé: « Zeitschrift für die historische Theologie. » Année 1852.

P. 31, note 2, lisez: Voyez le Nº 2, note 2.

T. I.

P. 51, dernière ligne, ajoutez: Beda dans un ouvrage dirigé tout entier contre Érasme et Le Fèvre expliquait de la manière suivante l'orgueil dont il les accusait: «quum quis (disait-il) quavis in arte magistrum agere præsumat, sub cujus magistris nunquam fuerit discipulus. » En 1519, Clichtow

Digitized by Google

31

avait défendu Le Fèvre du même reproche: «Mirandum est quod nullum putent Theologum esse posse, nisi in theologici ludi pulvere desudarit, atque in eo magisterii munere donatus sit» (Graf. Zeitschrift, 1852, p. 8, n. 7).

- P. 60, ajoutez à la note 8: Il résulte toutefois de la préface placée par Badius en tête des Œuvres de Basile le Grand et datée du 17 novembre 1520, que Le Fèvre venait de quitter Paris, après y avoir fait un séjour dont la durée est inconnue: « Nuper . . . D. Basilii monumenta.... hinc ad negotia sua profecturus prelo nostro commisit [Faber] » (Graf. Zeitschrift, 1852, p. 62).
- P. 61, N° 31. Selon Louis Lavater, cité par Freytag (Adparatus litterarius. Lipsiæ, 1755, III, 189), l'auteur de cette Préface des Œuvres de Luther serait *Conrad Pellican*, et dans ce cas elle aurait été écrite, non à Wittemberg, mais à Bâle.
  - P. 66, ligne 7, lisez: le secours spirituel.
  - P. 67, ligne 5, lisez: après le 10 juillet 1521.
- P. 75, N° 41, au commencement, lisez partement. Les quatre premières lignes de ce N° sont le post-scriptum d'une lettre de Briconnet du 17 novembre, qui a été placée par erreur, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, immédiatement avant le billet de Marguerite auquel elle répond et qui se trouve à la suite de ce post-scriptum dans notre N° 41.
  - P. 76, ligne 12, en remontant, lisez: estranges ou domestiques.
- P. 78, première ligne du post-scriptum, lisez: d'estre estimé[e] du nombre de ceulx à qui [je] desire de ressembler.
  - P. 80, ligne 3. Les mots de telle doivent être placés entre crochets.
- P. 80, ligne 8, en remontant, nous avons remplacé par n'est les mots qu'il est du manuscrit.
  - P. 83. En tête du Nº 47, au lieu de fol. 46 a, lisez: fol. 45 b.
  - P. 84, ligne 4, lisez: dont le prouffict de vostre escript ne restiendray.
- P. 84, ligne 9, lisez: recepvoir son escript, et entendre vérité, comme il vous dira.
  - P. 85, première ligne, lisez: long temps a en vostre cœur.
  - P. 93, note 3, lisez: Voyez dans le Nº 25, note 8, etc.
  - P. 103, note 6, lisez: un prêtre badois.
- P. 105, note 2, deuxième ligne, après l'Évangile, lisez: ces mots d'Érasme écrivant à Goclenius en 1523: « Subodoror regiam aulam ὑπολουθερίζειν, » et le fragment etc. Ce passage d'Érasme est tiré de l'ouvrage de Chevillier sur l'origine de l'imprimerie de Paris, où il est cité p. 174, d'après la Vita Erasmi. Leyden, 1642, in-16, p. 174.
- P. 108, ligne 11, en remontant, au lieu de « mendiante, » lisez: mendicité.
  - P. 110, ligne 9, lisez: dont ce peuvent esclarcir.
  - P. 111, note 10, lisez: voz inutilles enfans.
- P. 179, note, ligne 4, en remontant, lisez: Au reste, le seul renseignement certain qu'on possède sur le séjour de Farel à Meaux, c'est l'assurance que lui donne G. Roussel, etc.

Quant à l'entretien de Farel avec le Jacobin de Roma, dont il est question dans cette note, on ignore l'endroit où il eut lieu, mais la date en est précisée par la mention du N. T. français de Le Fèvre, qui venait de paraître

(juin — novembre 1523). C'est ce qui résulte du passage même où Farel raconte cet incident:

- Le Pape quicte et remet le serment aux subjectz, pour n'obeyr plus, et n'estre plus obligez à leur seigneur.... Et non seulement le Pape ose ainsi parler et faire.... mais je l'ay ouy d'un Jacobin nommé de Roma. Auquel quand propos estoit tenu de l'Évangile, et ce, quand premièrement le nouveau Testament fut imprimé en françoys, où monsieur Fabry avoit besongné, et [où il] estoit dict, que l'Évangile auroit lieu au Royaume de France, et qu'on ne prescheroit plus les songes des hommes, de Roma respondit: « Moy et autres comme moy, lèverons une cruciade de gens, et ferons chasser le Roy de son Royaume par ses subjectz propres, s'il permet que l'Évangile soit presché. Mais ce Moyne ne s'en alla sans responce, telle que doit donner un qui craint Dieu, et qui est bon et loyal, et qui ayme son Prince. » (Epistre envoyée au Duc de Lorraine par Guillaume Farel, Prescheur du S. Evangile. Genève, 1543, petit in-8°, p. 43-44.)
- P. 181, note 7. Selon A. F. Didot (Essai sur la Typographie), cet ouvrage de Budé fut publié en 1529, à Paris, chez Josse Bade.
  - P. 182, ligne 20, lisez: ny abismez.
  - P. 187, ligne 10, lisez: soit réduicte à sa vérité, comme [je] sçay, etc.
  - P. 187, ligne 11, lisez: sçavoir en pouvoir, pourvoiez, etc.
  - P. 190, ligne 7, en remontant, lisez: Il se veult sercher.
  - P. 206, à la fin de la note 4, lisez: 8 octobre 1525.
  - P. 223, note 24. Supprimez ce qui suit le --.
  - P. 224, à la fin de la note 30, lisez: Jean Schott.
- P. 225, à la fin de la note 37, lisez: la lettre de Bentin à Œcolampade du 8 octobre (1525) et celle de Coct à Farel du 2 septembre 1524.
  - P. 225, note 45, lisez: Papilion.
  - P. 246, ligne 3, supprimez le mot inédite
- P. 247, note 3, première ligne, lisez: le 12 mars 1525 (1526, nouveau style).
- P. 251, note 5. Supprimez, à la première ligne, les mots et à Meaux, et à la troisième, les mots écrite à Meaux. Le chevalier Coct n'était pas encore arrivé dans cette ville à la date du 6 juillet; mais ses relations familières avec Farel l'autorisaient à ouvrir la lettre de Le Fèvre, qui put lui être communiquée à Paris par Conrad Resch.
  - P. 252, note 11. Après (1525) ajoutez: et le Nº 140, note 7.
  - P. 288, au commencement de la note 1, supprimez le renvoi.
- P. 303, ajoutez à la fin de la note 4: Ces passages des Chroniques de Metz et ceux que nous citerons plus loin, sont extraits de la Biographie de François Lambert d'Avignon, publiée en allemand par M. le professeur Baum de Strasbourg.
- P. 307, avant le sommaire, ajoutez: TRADUIT DE L'ALLEMAND. A la fin de la note 2, ajoutez: à Berne. (Communiqué par M. l'archiviste Krütli.)
- P. 310, ajoutez à la fin de la note 10: Luther écrivait de son côté le 13 janvier 1525: « Annemundus minatur mihi, nisi cedam mea opinione, sese adversus me scripturum. » (Voyez Luthers Briefe. Éd. de Wette, II, 613.)
  - P. 338, note 7, ligne 2, lisez: de St.-Gorgonne.

- P. 352, note 3, après 42 ajoutez: et 46, et, à l'avant-dernière ligne, lisez: le 12 mars 1525 (1526, nouveau style).
- P. 395, ligne 7, en remontant, lisez d'après Choupard: ductu gratiæ Christi.
  - P. 400, dernière ligne, lisez: Nonii.
  - P. 409, Sommaire, ligne 6, au lieu de : lui éviter, lisez : lui épargner.
- P. 417, première ligne du Sommaire, lisez: vous m'avez rendu quatrecouronnes pour une que je vous devais. Je suis bien près de vous les renvoyer, etc.
- P. 419, ajoutez à la fin de la note 5: Les Français réfugiés à Strasbourg ne quittèrent cette ville qu'après le 20 mars, puisque le 19 Bédrot écrivait à Ambroise Blaarer: « Stapulensis adhuc hæret hic in ædibus Capitonis, alii item Galli eruditissimi. » (Coll. Simler.) On devrait même reporter leur départ après le 16 avril, si le passage suivant, relatif à Roussel, peut s'appliquer également aux autres exilés: « Bucerus et religionis fratres te salutant, cumprimis Farellus et Gerardus Rufus, quem nos Tolninum nominamus: latere enim voluit. » (Capiton à Zwingli, 16 avril 1526. Zuinglii Opp. VII, 492.)
- P. 436, ajoutez à la fin de la note 4, relative à Beda: Dans une lettre adressée à Jean Faber, Érasme se plaignait déjà (le 16 avril 1526) du zèle persécuteur de Beda et de la Sorbonne: « In Gallia (disait-il) gnaviter insaniunt Beddaici quidam censuris, articulis, carceribus, incendiis, libellis. Optarim vel sic posse cohiberi pestem; sed exitus rei docebit, his modis nihil aliud quam exasperari malum. » (Erasmi Epp.)
- P. 442, ajoutez à la fin de la note 1: On lit dans une lettre de Laurent Coct à Farel, datée du 4 juillet (1525):
- « Mon frère aisné, Seigneur du Chastelard... ne volant me faire ma rayson [l. régler son compte avec moi], .... m'a totalement respondu, que à jammays de luy ne auray riens, que premier ne l'aye bien et deuement informé de la mort de mon dict frère le chevalier, combien que, par voz lettres, le ayez informé de la vraye vérité... Car moy-mesmes veiz les dictes lettres ès mains d'ung nommé George (le surnom ne me recorde) que par vous fut envoyé à mon dict frère du Chastellart, bien tost apprès sa mort [l. après la mort du chevalier]. Car, comme escripviez, le dict George l'avoit servy durant sa malladie, et, pour récompence, par le commandement de mon dict frère du Chastellart, balliay au dict George viij escus. Mays tout cecy ne me sert en riens, car mon dict frère du Chastellart, n'a nulle voulunté me fère ma rayson, fors qu'il dit, comme Sainct Thomas: « Nisi videro, non credam.» (Inédite. Autographe. Bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel.)
  - P. 455, note 27, ligne 4, lisez: et qui a mérité.
- P. 460, dernière ligne, ajoutez à la note 11: Capiton écrivait à Zwingli, le 3 février 1526, au sujet de la doctrine réformée sur l'Eucharistie: « Sentio Galliam omnium maxime illum unicum articulum detestari.» (Zuinglii Opp. VII, 468.)

